



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-054-2023-01

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2023

Sommaire

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2023-01-20-00006 - Arrêté modificatif du 20 janvier 2023 - ADP IRPSTI IDF n°3/2023 - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France (1 page)	Page 3
IDF-2023-01-20-00003 - Arrêté modificatif du 20 janvier 2023 - ADP CA CAF des Yvelines n°6/2022 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (2 pages)	Page 5
IDF-2023-01-20-00005 - Arrêté modificatif du 20 janvier 2023 - ADP CA CAF du Val d'Oise n°3/2023 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise. (1 page)	Page 8
IDF-2023-01-20-00004 - Arrêté modificatif du 20 janvier 2023 - CPAM 93 Conseil n°3 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis (2 pages)	Page 10

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-01-20-00006

Arrêté modificatif du 20 janvier 2023 - ADP
IRPSTI IDF n°3/2023 - portant modification de la
composition du conseil de l'Instance Régionale
pour la Protection Sociale des Travailleurs
Indépendants de la région Ile de France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention

Arrêté modificatif du 20 janvier 2023 - ADP IRPSTI IDF n°3/2023 - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France

Le ministre de la santé et de la prévention ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1 ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2021 relatif à la liste des organisations représentatives des travailleurs indépendants et à la répartition des sièges au sein du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants,

Vu l'arrêté du 24 janvier 2022 - ADP IRPSTI n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France;

Vu l'arrêté modificatif n° 1 du 27 juillet 2022 - ADP IRPSTI IDF n°2/2022 - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France ;

Vu la demande de modification émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la représentation de la Fédération nationale des Autoentrepreneurs (FNAE) ;

Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration est modifiée comme suit :

1° En tant que Représentant des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Fédération nationale des Autoentrepreneurs (FNAE) :

Suppléant :

Siège vacant suite à la démission de Madame GOSSELIN (Anaïs)

Article 2

L'adjoint chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 20 janvier 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

SIGNÉ

Théophile TOSSAVI

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-01-20-00003

Arrêté modificatif du 20 janvier 2023 ADP CA
CAF des Yvelines n°6/2022 - portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales des Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 20 janvier 2023 – ADP CA CAF des Yvelines n°6/2022 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 – ADP CA CAF des Yvelines n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 25 mars 2022 – ADP CA CAF des Yvelines n°2/2022 portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif n° 2 du 7 avril 2022 – ADP CA CAF des Yvelines n° 3/2022 -portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif n° 3 du 27 juillet 2022 – ADP CA CAF des Yvelines n°4/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

Vu l'arrêté modificatif n°4 du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF des Yvelines n°5/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la fédération nationale des autoentrepreneurs ;

Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines :

1^{er} En tant que Représentante des travailleurs indépendants :

Sur désignation de la Fédération nationale des autoentrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

Mme MOREIRA (Valéria) *en lieu et place de Mme AKATOVA (Nataliya)*

Article 2

L'adjoint au chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France

Fait à Paris, le 20 janvier 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

SIGNÉ

Théophile TOSSAVI

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des
personnes handicapées
Pour le ministre et par délégation :

SIGNÉ

Théophile TOSSAVI

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-01-20-00005

Arrêté modificatif du 20 janvier 2023 – ADP CA
CAF du Val d'Oise n°3/2023 - portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales du Val d'Oise.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 20 janvier 2023 – ADP CA CAF du Val d'Oise n°3/2023 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Le ministre de la santé et de la prévention ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 – ADP CA CAF du Val d'Oise n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF du Val d'Oise n°2/2022 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

Vu la demande de modification émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la représentation de la Fédération nationale des Autoentrepreneurs (FNAE) ;

Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration est modifiée comme suit :

1° En tant que Représentant des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Fédération nationale des Autoentrepreneurs (FNAE) :

Suppléant :

Siège vacant suite au démandatement de Madame GOSSELIN (Anaïs)

Article 2

L'adjoint chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 20 janvier 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

SIGNÉ

Théophile TOSSAVI

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées
Pour le ministre et par délégation :

SIGNÉ

Théophile TOSSAVI

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-01-20-00004

Arrêté modificatif du 20 janvier 2023 CPAM 93
Conseil n°3 - portant modification de la
composition du conseil de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics

Arrêté modificatif du 20 janvier 2023 – CPAM 93 Conseil n°3 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2022 – ADP Conseil CPAM Seine-Saint-Denis n°1/2022 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 8 avril 2022 – ADP Conseil CPAM Seine-Saint-Denis n°2/2022 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis:

1° En tant que Représentant des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Suppléante :

Mme BELMOKHTAR (Valérie)

Article 2

L'Adjoint Chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 20 janvier 2023

La ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

SIGNÉ

Théophile TOSSAVI

Le Ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics
Pour le ministre et par délégation :

SIGNÉ

Théophile TOSSAVI